

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

Questionnaire espagnol sur le dialogue interculturel Sommaire exécutif

Août 2007

Introduction

Le présent document est une analyse préliminaire des réponses au questionnaire sur le dialogue interculturel distribué par l'État espagnol aux différents membres du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) dans le cadre de la préparation à la deuxième séance plénière de la dixième réunion annuelle du RIPC qui aura lieu les 20 et 21 septembre 2007 à Séville.

Le but de cette étude comparative est de permettre aux ministres du RIPC d'échanger de manière dynamique à propos des meilleures pratiques dans le but d'élaborer des politiques publiques destinées à instaurer des sociétés dynamiques, créatives et productives, caractérisées par la cohésion et l'inclusion sociale dans un contexte de diversité culturelle en croissance permanente.

Dans ce document figure une analyse générale des positions prises par les pays qui ont répondu au questionnaire, qui sera approfondie à l'avenir par l'apport d'éléments concrets et d'exemples extraits des réponses données.

1. Le dialogue interculturel – Définition

Au cours de cette première séance et à la suite d'une brève introduction et de quelques propositions de définitions jointes dans un document annexe, on interrogeait les divers pays membres à propos de l'existence d'une définition officielle dans leurs pays respectifs du concept de dialogue interculturel.

En général, les pays ont répondu qu'ils n'ont pas adopté une définition officielle du dialogue interculturel et, comme dans le cas des pays de l'Union européenne, ils répondent en se référant à la définition donnée par le Conseil de l'Europe relevée dans le questionnaire « *White paper on intercultural dialogue* » distribué récemment parmi les pays membres.

D'après les réponses obtenues, on déduit que la difficulté d'arriver à un consensus au sujet du sens donné à ce concept vient, d'une part, du galvaudage résultant du manque de précision de l'expression, et, d'autre part, des différentes réalités sociales des pays où l'on emploie cette expression.

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

Questionnaire espagnol sur le dialogue interculturel Sommaire exécutif

Août 2007

Le dialogue interculturel n'a pas le même sens pour les pays qui reçoivent un grand nombre d'immigrants – puisqu'aux différences culturelles s'ajoutent d'autres facteurs tels que le manque de ressources financières des nouveaux arrivés -- que pour les pays qui accueillent un nombre réduit d'immigrants en provenance de l'Europe, des États-Unis, etc.

Par ailleurs, la situation n'est pas la même pour les pays où l'inégalité sociale est très marquée et où – contrairement aux immigrants – les populations autochtones, dont la situation est souvent associée à la pauvreté, ne sont pas de nouveaux arrivés, mais sont restées en marge de la vie politique et sociale du pays.

Bien que de manière non officielle, dans la plupart des cas, il existe une définition couramment acceptée de ce qu'est le dialogue interculturel : la communication entre les différents acteurs de la société, le respect vis-à-vis de l'autre, l'influence mutuelle des cultures et des idées, non seulement au niveau international mais aussi à l'intérieur de chacun des pays. Par rapport à ce dernier point, il faut ajouter qu'il existe des exceptions liées au dialogue interculturel en ce qui a trait à la coopération et à l'exportation de la culture vers l'étranger, mais pas de proposition de dialogue interculturel parmi les différents acteurs au sein même de la société.

2. *Le dialogue interculturel et la paix*

En général, presque tous les pays affirment inclure la dimension culturelle dans leurs activités internationales et ressentent le besoin d'harmoniser les politiques culturelles à l'échelle nationale et internationale. Certains pays comptent sur des organismes spécialement créés pour assurer la coordination entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture – principaux ministères concernés – et d'autres déclarent que les deux ministères gardent un contact ouvert et organisent périodiquement des réunions. On souligne également l'importance d'appartenir à des organismes multilatéraux comme l'UNESCO, ainsi que de participer activement au Conseil de l'Europe ou de travailler auprès des conseils des arts et des sièges des institutions culturelles qui assurent la promotion de la culture du pays à l'étranger.

En ce qui a trait aux activités liées à la coordination interministérielle, on peut trouver différents exemples.

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

Questionnaire espagnol sur le dialogue interculturel Sommaire exécutif

Août 2007

Parmi les différentes activités citées par les pays, il y a la participation à l'Année européenne du dialogue interculturel (2008), la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la participation à des réseaux internationaux tels que le RIPC, la coopération transfrontalière avec les pays voisins ainsi que l'établissement à l'étranger d'instituts culturels et de conseils des arts, etc.

Aucun des cas exposés n'a fait référence à une activité au niveau international impliquant le dialogue interculturel qui n'ait pas obtenu les résultats espérés, même si l'une des questions du questionnaire abordait ce sujet.

3. *Le dialogue interculturel, la cohésion sociale et la coopération pour le développement*

La plupart des pays reconnaissent l'importance de la dimension culturelle dans les politiques de cohésion sociale et, en général, on considère que la participation à la société et à la vie publique est une façon de promouvoir le sentiment d'appartenance et de cohésion sociale. L'une des stratégies le plus couramment employées pour assurer la reconnaissance des cultures minoritaires et des groupes sociaux exclus est d'en assurer la visibilité par la promotion de festivals et de diverses activités culturelles et par le soutien –surtout financier- aux différentes associations culturelles et aux activités promues par ce secteur.

Par ailleurs, on souligne également le besoin non seulement de promouvoir la participation à la société, y compris le processus d'élaboration des politiques publiques, comme dans le cas du Brésil, où l'on a créé des organismes de consultation avec les différents groupes de la société civile pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques.

Il faut ajouter que le rôle de la société civile dans l'élaboration, l'évaluation et la gestion des politiques culturelles est très pertinent dans des cas exceptionnels – comme celui du Brésil -, mais il est très important, en général, lorsqu'elle se constitue en organismes de consultation non gouvernementaux, valorisés par les différents pays. En plus, il faut ajouter que la société civile joue un rôle primordial dans le développement des diverses activités culturelles et que, généralement, elle compte sur l'appui des différents pays.

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

Questionnaire espagnol sur le dialogue interculturel Sommaire exécutif

Août 2007

Enfin, il faut souligner que, dans certains cas, on critique l'usage de l'expression « *politiques de cohésion sociale* » et on propose de parler de manière plus adéquate de politiques culturelles, éducationnelles ou sociales puisqu'elles contribuent toutes à la cohésion sociale.

Parmi les organismes qui coordonnent ces activités se trouvent tout d'abord les ministères de la Culture, puis les ministères du Travail, des Affaires sociales et dans certains cas, les ministères de l'Intérieur. Mais il existe également d'autres organismes dans certains pays tels que des bureaux gouvernementaux de coopération avec la société civile, des fondations du gouvernement pour le développement de la société civile, des programmes spécifiques menés à bien par les gouvernements visant le multiculturalisme, des plans d'action et des réseaux nationaux contre le racisme, la xénophobie et l'exclusion qui coordonnent les activités des différentes organisations.

Comme nous l'avons déjà dit, l'une des principales activités mentionnées dans les divers questionnaires est la promotion de festivals, d'expositions, de cycles, etc., où il est possible de rendre visibles les productions culturelles des groupes minoritaires des pays ainsi que de l'étranger. De la même manière, on encourage fortement l'échange avec d'autres pays surtout en ce qui a trait aux jeunes et aux résidences d'artistes et de créateurs. Par ailleurs, nous l'avons déjà dit également, il existe une prise de conscience très claire à propos du soutien à apporter aux organisations culturelles qui travaillent sur l'interculturalité, de la promotion du développement d'actions au niveau local qui encouragent l'implication, – surtout des jeunes vis-à-vis de leur environnement - de programmes d'intégration et de réinsertion sociale des groupes exclus par la formation professionnelle et l'art, de l'octroi d'espaces aux différents publics qui constituent effectivement la population des différents pays et de l'organisation d'événements qui impliquent la participation et la coopération avec d'autres pays par des moyens patrimoniaux, musicaux, artistiques, gastronomiques ou par l'organisation d'événements sportifs.

4. *Le dialogue interculturel et la jeunesse*

Les divers pays ont tous pris conscience que la jeunesse est l'un des groupes d'action prioritaires pour ces questions. En ce qui a trait aux réseaux d'éducation, le dialogue interculturel est, en général, traité comme une discipline transversale et peut même être inclus dans le curriculum scolaire. Dans certains cas, on fait référence aux efforts visant à fournir un traitement adéquat aux étudiants immigrants. (p. ex., des programmes spéciaux de soutien en langue) et à donner aux professeurs une formation spécialisée dans ces questions. En plus, dans certains cas, on favorise également

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

Questionnaire espagnol sur le dialogue interculturel Sommaire exécutif

Août 2007

l'échange d'étudiants entre les pays, non seulement au niveau de l'éducation supérieure, mais aussi au niveau de l'école secondaire.

En plus d'être présent dans l'éducation formelle des jeunes, s'il y a lieu, on met davantage l'accent sur le travail mené à bien dans le domaine de l'éducation non formelle pour ce qui est du développement des capacités des jeunes de s'épanouir dans le dialogue et d'apprendre à vivre dans une société multiculturelle. Un travail fondamentalement promu et coordonné par les conseils de la jeunesse – et organismes similaires – des différents pays, et les ministères de la Culture, du Travail et des Affaires sociales, ainsi que les ministères de l'Intégration, le cas échéant. En ce qui a trait à l'éducation non formelle on offre, dans le cadre d'échanges, des programmes de bénévolat et des événements sportifs entre jeunes ainsi que d'autres activités (prix, concours, festivités, etc.) qui favorisent les rencontres de jeunes issus de différentes classes sociales, y compris à l'intérieur d'un même pays (comme c'est le cas pour les populations autochtones).

Dans les pays à faible revenu, les programmes destinés aux jeunes visent la formation professionnelle et artistique des groupes marginalisés, dont le but est de leur offrir une formation et, surtout, de les intégrer à part entière à la vie sociale.

En général, on a mentionné les attentes vis-à-vis de 2008, Année européenne du dialogue interculturel. Par ailleurs, les diverses initiatives qui ont été menées à bien jusqu'alors auprès des jeunes ont été appréciées et, comme précédemment, on ne mentionne pas les activités qui n'ont pas obtenu les résultats espérés. Le Danemark fait exception, car il a mentionné que les ministères de l'Éducation et de la Culture devaient allouer plus de ressources à la mise en œuvre des politiques vis-à-vis des minorités/immigration et du dialogue interculturel.

5. *Le dialogue interculturel dans les politiques culturelles*

En ce qui a trait au dialogue interculturel et aux politiques culturelles, on a mentionné à diverses reprises qu'il est essentiel de respecter les dispositions de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO de 2005.

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

Questionnaire espagnol sur le dialogue interculturel Sommaire exécutif

Août 2007

Parmi les aspects considérés spécialement pertinents figure le renforcement des diverses expressions culturelles qui forment la mosaïque des cultures d'un pays, au moyen des musées, des centres culturels, des bibliothèques, des cinémas, des festivals, etc., et, surtout, à l'aide des moyens de communication, comme la télévision et la radio. Par ailleurs, on affirme parfois que l'on doit renforcer non seulement le dialogue culturel mais le dialogue en général, et il est impératif de créer des espaces de rencontre où ce type de dialogue puisse voir lieu.

Pour ce faire, dans certains pays, on a créé des bibliothèques spécialisées, des centres d'arts, des musées des cultures du monde, des centres interculturels, etc. En ce qui concerne les moyens de communication, dans certains cas, notamment, au Canada, on a créé des cotes de retransmission dans les chaînes de télévision pour assurer la diversité de l'offre et on a donné le soutien correspondant pour la production de cette programmation.

Le travail auprès des associations d'immigrants et des minorités culturelles pour créer ces espaces de visibilité et d'expression est très important; on déclare parfois que le rôle du gouvernement dans ces cas-là doit être seulement celui d'un agent coordonnateur des différents organismes et institutions concernées, qui ne doit pas s'occuper des questions de contenu.

Finalement, on insiste également sur l'incorporation de ces secteurs, non seulement lorsqu'il s'agit du domaine artistique, mais aussi sur leur participation qui doit se faire à différents niveaux de consultation et d'élaboration de politiques publiques. À partir de ce concept, les politiques culturelles demandent un environnement transversal auquel doivent participer les divers ministères d'un pays en vue de l'élaboration des différentes politiques et stratégies, mais, dans la plupart des cas, sauf exception, aucun document de réglementation n'envisage cette perspective.

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

Questionnaire espagnol sur le dialogue interculturel Sommaire exécutif

Août 2007

Annexe

Le questionnaire espagnol sur le Dialogue interculturel

1. Définition du « dialogue interculturel »

En dépit de l'utilisation de plus en plus répandue de l'expression « dialogue interculturel », aucune définition généralement acceptée n'a encore été adoptée. C'est pourquoi les différentes activités mises sur pied par les pays en vue de promouvoir un tel dialogue reposent sur des approches différentes, par exemple : les programmes d'échanges entre des pays, les subventions versées aux associations et aux centres culturels qui représentent des minorités, la formation et les ressources prévues pour l'intégration, les festivals, etc.

- a) *Votre pays a-t-il adopté une définition du « dialogue interculturel » ou une position à cet égard? Dans l'affirmative, en quoi consiste-t-elle?*
- b) *Si ce n'est pas le cas, y a-t-il un consensus ou une définition généralement acceptée relativement au concept du dialogue interculturel? Quels groupes sont visés par ce consensus ou cette définition?*

2. Le dialogue interculturel et la paix

Au cours des dernières années, le dialogue interculturel est devenu un facteur clé dans l'établissement de relations extérieures solides basées sur le respect mutuel et la collaboration. La communauté internationale a reconnu que l'intégration de la dimension culturelle au programme de négociations internationales a grandement facilité l'établissement des fondements d'une pédagogie politique visant à régler les conflits entre les cultures.

- a) *Votre pays a-t-il intégré la dimension culturelle à ses initiatives en matière de politique étrangère? Dans l'affirmative, comment assure-t-il la collaboration et la coordination entre les ministères chargés de la culture et des affaires étrangères? En outre, quelles mesures votre pays prend-il pour garantir la collaboration avec d'autres intervenants possibles?*

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

Questionnaire espagnol sur le dialogue interculturel Sommaire exécutif

Août 2007

b) *Veillez décrire une initiative récente lancée par votre gouvernement qui faisait intervenir le dialogue interculturel dans le contexte des relations internationales.*

3. *Le dialogue interculturel, la cohésion sociale et la collaboration en matière d'élaboration de politiques*

De plus en plus, la communauté internationale voit le dialogue interculturel comme un élément essentiel d'une citoyenneté active. De récentes études ont démontré que le dialogue interculturel favorise chez les citoyens l'engagement et la participation au profit de la collectivité. Le dialogue entre citoyens de diverses cultures peut, par conséquent, servir d'outil qui leur permettra de vivre ensemble plus harmonieusement dans les lieux où se déroule la vie quotidienne (l'école, le travail, etc.).

En outre, le dialogue interculturel contribue à la souplesse et à l'adaptation aux changements en matière de ressources humaines. Il pourrait donc aider à améliorer l'employabilité de la population et la qualité du milieu de travail.

- a) *Votre pays reconnaît-il de manière officielle l'importance de la dimension culturelle dans l'élaboration de politiques de cohésion sociale? Si c'est le cas, comment votre pays assure-t-il la coopération et la coordination entre les ministères chargés de la politique culturelle et ceux qui s'occupent des politiques de cohésion sociale? De plus, comment votre pays assure-t-il la collaboration avec d'autres intervenants éventuels de l'État?*
- b) *Quel rôle joue l'élément société civile dans votre pays pour ce qui est de la conception, de la gestion et de l'évaluation des politiques ayant trait à la cohésion sociale?*
- c) *Veillez décrire un exemple de mesures récentes prises par votre gouvernement en matière de dialogue interculturel dans le contexte des politiques de cohésion sociale.*

DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

Questionnaire espagnol sur le dialogue interculturel Sommaire exécutif

Août 2007

4. *Le dialogue interculturel et les jeunes*

De récentes études ont montré que la culture se révèle un outil efficace lorsqu'il s'agit de réduire le sentiment d'aliénation que vivent les jeunes faisant partie de groupes marginalisés (milieu défavorisé ou communautés ethnoculturelles minoritaires). Pour créer un sentiment d'appartenance et de fierté chez les jeunes de ces groupes, des programmes axés sur les arts et la culture – offerts à l'école et à l'extérieur du milieu scolaire – ont été mis en œuvre. Certains de ces programmes proposent aussi un volet formation. En cherchant à développer quelques compétences essentielles, ces mesures assurent également la participation active et constructive de ces jeunes à la vie de leur communauté, puisqu'ils seront ainsi mieux préparés pour entrer sur le marché du travail.

- a) *Comment la dynamique interculturelle a-t-elle été intégrée aux politiques scolaires et de formation?*
- b) *S'il y a lieu, veuillez donner un exemple de mesures récentes prises par votre gouvernement, qui soulignent l'importance de faire participer les jeunes au dialogue interculturel et favorisent ces échanges. Comment votre pays assure-t-il la coopération et la coordination entre le ministère chargé d'élaborer la politique culturelle et les autres intervenants éventuels de l'État.*

5. *Le dialogue interculturel dans la politique culturelle*

L'adoption à l'UNESCO de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, qui établit un lien entre la gestion de la diversité nationale et la promotion de la diversité culturelle à l'échelle internationale, et qui favorise de nouvelles politiques fondées sur la reconnaissance de la diversité, devrait également avoir un effet sur la manière dont la politique culturelle est conçue.

- a) *Veuillez donner un exemple de mesures récentes prises par votre gouvernement qui font intervenir le dialogue interculturel dans le contexte de la politique culturelle.*
- b) *Quels effets les notions de « dialogue interculturel » et de « diversité culturelle » ont-elles eu sur la réglementation en matière culturelle et sur la manière dont les programmes et politiques culturels sont conçus dans votre pays?*



**DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE DU
RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE**

**Questionnaire espagnol sur le dialogue interculturel
Sommaire exécutif**

Août 2007

- c) *Les politiques élaborées dans ce domaine visent quels groupes? Quel rôle jouent les groupes cibles dans la conception, la gestion et l'évaluation des politiques qui concernent la sphère culturelle?*